

RÉVUE  
BÉNÉDICTINE

TOME QUATRE-VINGTIÈME

1970



ABBAYE DE MAREDSOUS  
Belgique



# LE SACRAMENTAIRE GRÉGORIEN PRÉ-HADRIANIQUE

Au moment où s'achève une longue période de la vie liturgique, il importe que soient fixés, aussi nettement que possible, les points essentiels de son développement. En particulier, l'histoire du Missel Romain doit être établie avec certitude, et c'est pourquoi il reste nécessaire de tirer au clair, autant qu'on le peut, ce qui regarde l'origine et l'évolution du *sacramentaire grégorien*, qui en forme le noyau. Sans doute, de nombreuses et excellentes études lui ont été consacrées dans le passé ; cependant divers éléments nouveaux restent à intégrer, que nous avons déjà eu l'occasion de présenter, au moins jusqu'à un certain point, mais dont il sera utile de donner une vue d'ensemble, tout en cherchant à pousser davantage leur étude<sup>1</sup>.

Les remarques que nous avons pu faire sont fondées, en général, sur une confrontation minutieuse des manuscrits. La nouvelle édition du sacramentaire grégorien rend facile le contrôle de nos affirmations, en comparant les variantes soit des divers manuscrits proprement grégoriens, y compris celui de Trente, soit des Gélaïens du VIII<sup>e</sup> siècle, soit du sacramentaire de Saint-Martin de Tours<sup>2</sup>.

## I. LE SACRAMENTAIRE GRÉGORIEN À ROME

Qu'il soit d'abord permis de rappeler en quelques mots ce que fut l'histoire du sacramentaire grégorien durant le premier siècle de son existence. Les points importants en ont été étudiés, d'une

---

1. A notre manière de voir ont été opposées, récemment, bon nombre d'objections ; nous ne les croyons pas péremptoires, mais elles nous ont signalé quelques points sur lesquels un certain approfondissement était souhaitable ; de ce service nous remercions l'auteur. — Cfr Kl. GAMBER, *Missa Romensis*, Ratisbonne, 1970. Dans cet ouvrage, Kl. Gamber expose une fois de plus son système généalogique des sacramentaires, en y annexant le manuscrit de Trente. Après les travaux de A. Chavasse, il ne nous est pas possible de le suivre sur son terrain, quelles que puissent être avec lui nos bonnes relations personnelles.

2. J. DESHUSSES, *Le Sacramentaire Grégorien. Ses principales formes, d'après les plus anciens manuscrits*, Fribourg (Suisse), 1970.

part par dom Ashworth<sup>1</sup>, d'autre part par A. Chavasse<sup>2</sup>, de façon telle que les résultats obtenus peuvent être tenus pour définitifs.

C'est sous le pape Honorius (625-638) que se place la rédaction proprement dite du livre qui prendra le nom de sacramentaire grégorien. Il s'agissait de la mise en forme bien ordonnée et homogène d'un recueil de formulaires destinés aux messes stationnaires, que le pape ou ses délégués allaient célébrer dans les diverses églises de Rome.

Plusieurs additions furent faites au cours des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles. Les notices du *Liber Pontificalis* permettent souvent de savoir sous quel pape chacune de ces modifications a eu lieu, donc de les dater d'assez près. Ainsi il est relativement aisé de déterminer les divers états successifs du livre. Nous aurons de la sorte :

- a) le sacramentaire papal primitif, rédigé dans sa forme complète sous le pape Honorius (625-638) ;
- b) le sacramentaire papal augmenté des anciens formulaires des fêtes mariales (état de 670-680 environ) ;
- c) le sacramentaire papal augmenté de divers compléments, ordinaire de la messe, fête de saint Georges, etc. (état de 685 environ) ;
- d) le sacramentaire papal, muni sous Sergius (687-706) de nouveaux formulaires pour les fêtes mariales, et des messes de saint Grégoire et saint Léon ;
- e) le sacramentaire papal complété, sous Grégoire II (715-731), par des messes pour les jeudis de Carême.

En outre, entre 668 et 683, fut effectuée, à Rome, une adaptation du sacramentaire papal, destinée à en rendre commode l'utilisation dans une église presbytérale, sans doute Saint-Pierre du Vatican<sup>3</sup>. Cette adaptation, type II du sacramentaire grégorien, complétait le Grégorien papal (= type I) en ajoutant les formulaires nécessaires, en particulier les messes des dimanches ordinaires. Pour ces compléments, elle faisait appel surtout au sacramentaire gélasien, en usage probablement à Saint-Pierre-aux-Liens.

L'utilisation du Grégorien de type II à Saint-Pierre du Vatican permettait aux pèlerins étrangers d'en avoir connaissance, et il se diffusa, sans beaucoup tarder, hors de Rome. On le voit appa-

1. H. ASHWORTH, *The liturgical Prayers of St Gregory the Great*, dans *Traditio* 15 (1959), p. 107-161.

2. A. CHAVASSE, *Le Sacramentaire Gélasien*, Paris-Tournai, 1958, p. 525-604.

3. Cfr A. CHAVASSE, *Le Sacramentaire Gélasien*, p. 684 ; J. DESHUSSES, *Le Sacramentaire Grégorien*, p. 56-57.

raître, vers 700, dans le palimpseste 271 du Mont-Cassin<sup>1</sup>; vers 760-770, dans la rédaction du sacramentaire gélasien du VIII<sup>e</sup> siècle (probablement réalisée à l'abbaye de Flavigny)<sup>2</sup>; vers 840, dans le sacramentaire de Padoue D 47, qui le copia presque sans altération (diocèse de Cambrai ou de Liège?)<sup>3</sup>, ainsi que, un peu plus tôt, dans le sacramentaire de Salzbourg, édité par Dold et Gamber<sup>4</sup>.

Au moment de sa rédaction, le type II comporte déjà des messes pour les fêtes mariales de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité, mais avec des formulaires différents de ceux de l'*Hadrianum* (ce sont ces derniers qui restèrent en service jusqu'à nos jours).

Quant au type I, après avoir reçu, sous Grégoire II (715-731), des messes pour les jeudis de Carême, qui jusque-là en étaient dépourvus, il ne connaîtra plus de modifications, et c'est tel qu'il se trouvait alors, qu'il va passer à la cour de Charlemagne.

## II. LE SACRAMENTAIRE PAPAL À LA COUR FRANQUE

Le passage du sacramentaire papal à la cour franque nous est attesté par une lettre du pape Hadrien I<sup>er</sup>, et la chose paraît fort claire. Les historiens de la liturgie racontent les faits avec assurance. Le roi Charles a fait demander au pape un sacramentaire de bon aloi. Le pape, après un long délai, a envoyé le livre. On s'apercevra plus tard des déficiences de celui-ci; et Alcuin, d'assez mauvaise grâce, se verra obligé de le corriger, d'y ajouter un Supplément, etc.<sup>5</sup>

En réalité, les choses ne furent pas aussi simples, et il n'est pas inutile d'y regarder de plus près. En effet, l'examen des manuscrits du IX<sup>e</sup> siècle révèle l'intervention, non pas d'un, mais de deux témoins du sacramentaire papal, lesquels représentent deux états différents de ce livre, comme on le verra un peu plus loin (p. 217).

Bien des conjectures peuvent être faites au sujet de ce double passage du Grégorien, de Rome au royaume franc. On proposera

1. Cf. J. DESHUSSES, *Le Sacramentaire Grégorien*, p. 58-60.

2. *Ibid.*, p. 58.

3. *Ibid.*, p. 57.

4. *Ibid.*, p. 57-58.

5. Voir, par exemple: E. BOURQUE, *Études sur les Sacramentaires romains*, t. II, 2, Rome, 1958, p. 139 sv.

ici deux explications, basées l'une et l'autre sur des éléments qui, sans doute, sont positifs, mais demeurent insuffisants à entraîner une certitude.

La première résulte d'une lecture plus attentive de la lettre du pape Hadrien à Charlemagne<sup>1</sup>. Pour un lecteur sans préjugés, il ne s'agit pas là d'une lettre d'envoi, comme on le dit volontiers, mais plutôt de la réponse un peu inquiète à une réclamation. Qu'on en juge, après l'avoir relue :

Iter peragratum annexens limina beatorum principum apostolorum Petri et Pauli, reverentissimus et sanctissimus Hucbertus episcopus, desiderii sui vota adimplens, obtulit nobis praefulgidos eximiosque vestros in triumphis regales affatus.

Vient alors tout un dithyrambe sur les triomphes de Charles, et une exhortation à continuer son soutien à l'Église romaine. Puis, *ex abrupto*, surgit le passage souvent cité, qui forme l'objet propre de la lettre :

De sacramentario vero a sancto disposito praedecessori nostro deifluo Gregorio papa : immixtum vobis emitteremus iampridem Paulus grammaticus a nobis eum pro vobis petente secundum sanctae nostrae ecclesiae tradicionem, per Iohannem monachum atque abbatem civitatis Ravennantium vestrae regali emisimus excellentiae.

La lettre se conclut par un alinéa de salutations dans le même style pompeux que la première partie.

Il importe de voir objectivement tout ce que contient ce texte, et aussi ce qu'il peut suggérer.

La lettre expose deux faits ; d'abord la demande d'un sacramentaire très pur, présentée jadis, au nom du roi, par Paul le Grammairien (Paul Diaconus) ; ensuite l'expédition de ce sacramentaire effectuée par le moyen de l'abbé Jean de Ravenne. En outre, elle sous-entend évidemment une réclamation de Charlemagne au sujet de ce sacramentaire, réclamation contenue dans une lettre apportée par l'évêque Hucbertus.

Vu les termes de la réponse, on peut conjecturer avec assurance que la réclamation portait sur les déficiences du texte reçu : en examinant l'*Hadrianum*, les liturgistes carolingiens n'eurent pas de peine à constater qu'il y manquait les messes des dimanches, etc. Ils durent en conclure, comme l'ont fait bien des liturgistes modernes<sup>2</sup>, que l'*Hadrianum* était un Grégorien incomplet,

1. *MGH, Epist.* IV, p. 626.

2. Tels Dom Mohlberg éditant le Sacramentaire de Padoue sous le titre *Die älteste erreichbare Gestalt des Liber Sacramentorum anni circuli der römischen*

tronqué. Ainsi s'expliquerait l'insistance du pape sur le fait qu'on lui a demandé, et qu'il a envoyé, un sacramentaire *inmixtum* (sans additions), *secundum sanctae nostrae ecclesiae tradicionem*.

Jusqu'ici, nous restons sur le terrain très ferme de la pure exégèse textuelle, mais il est bien évident qu'il manque une pièce à notre dossier. On sait que le pape Hadrien I<sup>er</sup> tenait essentiellement aux bonnes grâces de Charlemagne, et il est exclu qu'à une plainte de celui-ci il ait pu répondre par une fin de non-recevoir. Que se passa-t-il alors ? Le pape s'était disculpé en déclarant que le sacramentaire envoyé était bien le Grégorien *inmixtum*, conforme à l'usage du Latran, qu'on lui avait demandé ; n'était-il pas normal qu'il tînt à en fournir la preuve en présentant une pièce à conviction indiscutable ? Il ne pouvait, bien sûr, se séparer du sacramentaire qu'il utilisait personnellement, mais il devait se trouver aux archives du patriarchium un exemplaire vénérable et démodé, mis à l'écart lors d'une importante transformation du livre. La chose s'était produite, sans doute, au moment des réformes du pape Sergius (687-706). L'exemplaire en usage jusqu'à — peut-être s'agissait-il encore du manuscrit primitif, écrit sous Honorius —, déjà alourdi de feuillets ou cahiers supplémentaires au cours des précédentes révisions, fit place à une copie nouvelle, et passa aux archives. N'était-ce pas là, toute trouvée, la pièce à conviction souhaitée ?

Le pape aurait donc confié le vieux sacramentaire à l'évêque Hucbertus, pour le communiquer à Charles et à ses ministres. Et, de la sorte, il y aurait eu, non pas un, mais deux *Hadriana* : l'*Hadrianum* proprement dit, et un « Pré-Hadrien » ; le premier apporté en Francie par l'abbé Jean de Ravenne, l'autre par l'évêque Hucbertus.

Après cette première hypothèse, nous en formulerons une seconde, en liaison avec la querelle théologique de l'adoptianisme, qui fit grand bruit dans les dernières années du VIII<sup>e</sup> siècle, et opposa aux évêques espagnols ceux du royaume franc. Ces derniers, à l'occasion de leur concile tenu à Francfort en 794, avaient écrit une lettre doctrinale à leurs collègues d'Espagne. Faisant usage de l'argument liturgique, ils citaient plusieurs oraisons tirées du sacramentaire grégorien<sup>1</sup>. Un peu plus tard, à la suite du concile d'Aix-la-Chapelle, en 799, Alcuin écrira deux traités

*Kirche* ; et E. Bourque dans un long chapitre de ses *Études sur les Sacramentaires* (t. I, p. 313-361).

1. *MGH, Concilia II*, I, p. 145-146.

dans le même sens, *Adversus Felicem*<sup>1</sup> et *Adversus Eli pandum*<sup>2</sup>, où il reprendra ce même argument, et fera de plus amples citations, les plaçant explicitement sous le nom de saint Grégoire. N'aurait-il pas, pour plus de sécurité, tenté d'obtenir le manuscrit même de saint Grégoire, et reçu communication du vieux sacramentaire papal, c'est-à-dire de ce que les archives du Latran avaient de plus ancien ?

En toute hypothèse, cet antique sacramentaire fera sentir son influence parallèlement à celle de l'*Hadrianum*, comme on le verra bientôt. De toute façon aussi, les explications proposées ne modifient pas sensiblement la chronologie admise jusqu'ici : l'*Hadrianum* parvint au royaume franc entre 783 ou 784 et 791 ; et le *Pré-Hadrien* quelques années après, sans doute.

### III. LE SACRAMENTAIRE GRÉGORIEN DANS LE ROYAUME FRANC

Aucun manuscrit du sacramentaire grégorien ne nous est parvenu qui soit antérieur au IX<sup>e</sup> siècle. Par contre, du IX<sup>e</sup> siècle, trente-cinq manuscrits environ peuvent être tenus pour témoins de l'un ou l'autre type de ce livre. Mais trente-cinq, c'est fort peu si l'on songe que des centaines ont disparu. Le plus souvent, c'est la qualité artistique d'une copie qui en a mérité la conservation, et cette qualité ne correspond pas nécessairement à la valeur liturgique ou historique ; de telle sorte qu'une bonne somme d'interprétation reste indispensable pour classer ce matériel, assez restreint proportionnellement, et auquel font certainement défaut des documents essentiels pour la reconstitution complète des généalogies.

L'examen du matériel qui subsiste, s'il donne, à première vue, une certaine impression d'unité, fait ressortir, au contraire, lorsqu'on s'avance un peu plus, une énorme variété d'adaptation dans le détail. Les variantes verbales sont multiples et très enchevêtrées ; les additions de formulaires suggèrent, ça et là, des rapprochements malaisément explicables. Quant aux suppléments, ajoutés presque toujours au texte lui-même, leur composition est si diverse qu'on ne peut guère rapprocher vraiment que ceux qui proviennent d'un même lieu, tout en constatant, cependant, d'évidentes et mouvantes rencontres. La seule explication

1. *PL* 101, 119-230.

2. *PL* 101, 231-300.

satisfaisante du phénomène est qu'il a existé divers archétypes dont les influences se sont heurtées et combinées, produisant des interférences fort compliquées, exactement comme le feraient plusieurs pierres jetées dans un même étang. Certains de ces archétypes sont suffisamment connus et accessibles, tels l'*Hadrianum ex authentico* ou le *Grégorien d'Aniane* (dit le Grégorien d'Alcuin). D'autres restent plus obscurs et ne peuvent être atteints que par conjectures. Enfin, il faudra se résigner, sans doute, à ce que certaines relations nous restent plus ou moins inexplicables.

Au départ, on trouve les deux *Hadriana* dont il a été parlé ci-dessus, l'*Hadrianum* proprement dit et le *Pré-Hadrien*. Le premier a été bien étudié, et l'on peut dire qu'il se trouve à peu près à l'état pur dans les sacramentaires CAMBRAI 164 et VÉRONE XCI (ce dernier, incomplet, malheureusement). Où trouver le *Pré-Hadrien* ?

#### IV. LE PRÉ-HADRIEN À TOURS. LE MISSEL D'ALCUIN

Il est probable que les études sur la réforme liturgique carolingienne seraient grandement simplifiées, si les livres liturgiques en usage, au début du IX<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye d'Alcuin, Saint-Martin de Tours, nous avaient été conservés.

Le premier sacramentaire qui nous soit parvenu de cette abbaye date du troisième-quatrième quart du IX<sup>e</sup> siècle. Son étude ne peut être abordée qu'après un sérieux travail de reconstitution, dans lequel Delisle et Leroquais, eux-mêmes, ont commis des erreurs<sup>1</sup>. C'est que, en effet, ce missel de Saint-Martin a été recopié, dans le premier quart du X<sup>e</sup> siècle, pour l'usage de la cathédrale de Tours ; et, par la suite, les deux livres ont été disséqués, et leurs cahiers répartis en désordre dans deux *codices*, dont l'un se trouve à Tours (TOURS 184), et l'autre à Paris (B.N. lat. 9430), ce qui ne simplifie pas, on le pense bien, le travail de reconstitution.

Outre le sacramentaire de Saint-Martin et sa copie postérieure de la cathédrale, nous possédons encore un autre sacramentaire de la cathédrale Saint-Maurice (PARIS B.N. nv. acq. lat. 1589), très différent, écrit avant la copie du X<sup>e</sup> siècle dont il vient d'être

1. L. DELISLE, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, Paris, 1884, p. 130-140 ; V. LEROQUAIS, *Sacramentaires et Missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. I, Paris, 1924, p. 43 sv.

question. Il livre donc la liturgie de la cathédrale de Tours, *avant* qu'elle ait adopté le texte qui était en usage à Saint-Martin dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle. Mais des indices précis montrent que ce sacramentaire de la cathédrale rend témoignage, lui aussi, à l'ancienne pratique de l'abbaye d'Alcuin.

Le bouillonnement du IX<sup>e</sup> siècle a fortement agi sur les livres de Tours, comme sur tous les autres, et il n'est pas aisé de remonter, à travers eux, jusqu'à leur texte de base. Cependant les sédimentations successives laissent, çà et là, apparaître la couche primitive, celle du temps d'Alcuin.

Il est certain qu'Alcuin avait rédigé un missel, puisqu'il en parle lui-même : ...*de nostro tuli missale...* (*Epist.* 296 ; *MGH, Epist.* IV, p. 455), sans qu'on puisse affirmer qu'il s'agisse d'un texte immuable, auquel il n'aurait apporté aucune modification durant les huit ans de son séjour à Tours. Nous savons aussi que c'était un *Missalis gregorianus et gelasianus modernis temporibus ab Albino ordinatus (Chronicon centulense, III, 3 ; éd. F. LOT, Paris, 1894)*. Et encore qu'il renfermait une série de messes votives particulières : *Missas quoque aliquas de nostro tuli missale* (*Epist.* 296).

Plusieurs indices manifestent à n'en pas douter que le missel d'Alcuin était fondé d'abord, non sur l'*Hadrianum*, mais sur le *Pré-Hadrien*. Le fait a de quoi surprendre, si l'on songe qu'Alcuin était l'homme le mieux placé pour accéder aux livres officiels de la bibliothèque royale. On ne saurait s'expliquer la chose sans admettre que, pour l'abbé de Tours, *le Pré-Hadrien avait une plus grande autorité que l'Hadrianum lui-même*.

On peut remarquer tout d'abord que, dans le sacramentaire de la cathédrale, fait défaut la messe grégorienne de saint Grégoire. Mais cet indice est de faible valeur en comparaison de ceux que fournissent les messes dominicales de Saint-Martin.

Le sacramentaire de l'abbaye possède une double série de messes pour les dimanches. L'une a pour source le sacramentaire gélasien du VIII<sup>e</sup> siècle, et correspond, jusqu'à un certain point, à celle du Supplément d'Aniane ; il en sera question plus loin (p. 222). L'autre, d'un type très particulier, est faite de matériaux grégoriens, et requiert une spéciale attention. Voici la composition de ses messes. Les numéros sont ceux de l'*Hadrianum*, dans les éditions Lietzmann et Deshusses. Nous rapprochons intentionnellement la colonne des « super populum » de celle des oraisons.

Dimanche :	Oraison :		Super populum :		Super oblata :		Ad complendum :	
	Lietz.	Desh.	Lietz.	Desh.	Lietz.	Desh.	Lietz.	Desh.
2 Épiph.	18,7	98	—	—	39,2	172	39,3	173
3 »	44,7	198	—	—	40,2	176	40,3	177
1 Pentec.	202,2	877	202,13	888	45,2	203	45,3	204
2 »	» 3	878	» 15	890	46,2	206	46,3	207
3 »	» 4	879	» 17	892	47,2	210	47,3	211
4 »	» 5	880	» 18	893	48,2	214	48,3	215
5 »	» 6	881	» 21	896	50,2	222	50,3	223
6 »	» 7	882	» 22	897	51,2	226	51,3	227
7 »	» 8	883	» 24	899	52,2	230	52,3	231
8 »	» 9	884	» 26	901	41,2	181	41,4	182
9 »	» 11	886	» 29	904	43,2	189	43,3	190
10 »	» 14	889	» 31	906	46,2	206	46,3	207
11 »	» 16	891	» 32	907	47,2	210	53,3	234
12 »	» 19	894	» 33	908	54,2	237	54,3	238
13 »	» 23	898	» 34	909	55,2	241	55,3	242
14 »	» 25	900	» 37	912	57,2	249	57,3	250
15 »	» 27	902	» 38	913	58,2	253	58,3	254
16 »	» 28	903	» 39	914	59,2	257	59,3	258
17 »	Quatre-Temps		» 41	916	Quatre-Temps	Quatre-Temps		
18 »	Quatre-Temps		» 43	918	Quatre-Temps	Quatre-Temps		
19 »	202,30	905	» 46	921	62,2	270	62,3	271
20 »	» 36	911	» 50	925	64,2	278	64,3	279
21 »	» 42	917	» 56	931	60,2	261	61,3	266
22 »	» 44	919	» 57	932		a		c
23 »	» 47	922	» 58	933		b		d

On aura remarqué avec quelle régularité les oraisons et les *Super populum* sont empruntées à la série des *Orationes cotidiana*e (section 202) du Grégorien. Pour la répartition, le rédacteur a simplement choisi comme *Super populum* les pièces qui, dans la série, répondent mieux au genre « bénédictions », avec des tournures comme : *plebs tua...*, *fideles tuos...*, *familiae tuae...*, etc.

Les *Super oblata* et *Ad complendum* proviennent, par paires presque toujours, et dans l'ordre, des messes de Carême ; plus précisément des sections 39 à 64, à l'exception des sections 42, 44, 49, 56 et 63, c'est-à-dire à l'exception de la messe du samedi des Quatre-Temps (44), et des messes des jeudis. Pour les deux derniers dimanches (pièces marquées a, b, c, d) le rédacteur n'a pas fait appel aux messes de Carême, mais, comme on le verra bientôt (p. 225), son choix n'est pas moins intéressant.

Il est donc manifeste que le rédacteur de cette série de messes avait sous les yeux un modèle qui ne comportait pas de messes

dominicales, ni non plus de formulaires pour les jeudis de Carême. Le sacramentaire de la cathédrale confirme ce dernier fait : pour les jeudis de la première et de la deuxième semaine de Carême, il contient les messes du Gélasien franc, et non celles de l'*Hadriani*um, preuve que ces dernières n'appartenaient pas à son premier modèle.

Ainsi, une des séries de messes dominicales est composée uniquement de pièces grégoriennes. L'autre provient, directement ou non, du Gélasien franc. Et l'on pense d'emblée à la définition du Missel d'Alcuin donnée par l'inventaire de Saint-Riquier : « *Mis salis gregorianus et gelasianus...* ». Pourtant on ne saurait écarter a priori, à propos de cette seconde série, l'idée qu'il pourrait s'agir d'une interpolation, et qu'on aurait introduit tardivement dans le livre d'Alcuin les messes du Supplément d'Aniane. La série de celui-ci compte vingt-quatre dimanches après la Pentecôte, dont les formulaires sont tirés avec une assez grande régularité des Gélasiens du VIII<sup>e</sup> siècle. Deux différences, cependant, doivent être notées. D'abord que, dans ces Gélasiens, il y a, non pas vingt-quatre, mais vingt-huit dimanches entre la Pentecôte et les quatre dimanches qui précèdent Noël. Ensuite, que toutes ces messes, comme aussi, d'ailleurs, tout le reste du sacramentaire, ont été soigneusement corrigées, à Aniane, lors de leur insertion au Supplément, de sorte que leur texte, dans celui-ci, offre un bon nombre de variantes par rapport à ce qu'il est dans les Gélasiens.

Or, l'examen des manuscrits du IX<sup>e</sup> siècle fait ressortir que la série de ces messes se rencontre parfois aussi *sans* les corrections d'Aniane. C'est-à-dire qu'on a d'abord, quelque part, extrait les formulaires de leur contexte gélasien, et que leur collection circula déjà avant qu'elle ait été corrigée et annexée au Supplément.

Les messes bien limées de ce dernier eurent grand succès, et elles furent intégrées même en des livres où ne figure pas le reste du Supplément. En outre, elles servirent, ici ou là, à corriger les messes de l'ancienne série, déjà reçue auparavant. Mais, dans ce cas, des traces du travail subsistent : le report des corrections n'a jamais été si soigné que ne transparaîsse parfois l'ancienne leçon. Celle-ci, de la sorte, vient signaler que les messes anciennes pré-existaient dans le modèle, et que les variantes d'Aniane n'y sont qu'un apport secondaire.

Ceci est le cas du sacramentaire de Saint-Martin de Tours. Si, pour les dimanches après la Pentecôte, la lettre des messes est celle du Supplément, une bonne dizaine de variantes maintiennent

parfois un autre texte, et déclarent ainsi que les leçons d'Aniane n'ont fait, ici, que supplanter par correction les leçons plus anciennes du texte primitif.

Ce texte primitif, cette série de messes extraite des Gélasiens, s'est maintenu dans le sacramentaire de Modène (MODÈNE O.II.7), dans les deux sacramentaires de Vérone (VÉRONE XCI et LXXXVI), et aussi dans celui de Trente. Mais il ne faut pas oublier que le sacramentaire de Modène possède des points de contact évidents avec celui de Tours<sup>1</sup>. Quant aux deux manuscrits de Vérone, des travaux en cours montreront bientôt que leur texte n'a rien d'italien, puisqu'il provient en droite ligne de l'abbaye impériale de Reichenau.

On pourra donc retenir, à propos de cette série de messes dominicales :

- a) qu'elle a été extraite, vers le début du IX<sup>e</sup> siècle, des Gélasiens francs ;
- b) qu'elle a été annexée à divers sacramentaires indépendants de celui d'Aniane, entre autres à celui de Saint-Martin de Tours ;
- c) qu'elle a été aussi (après correction) intégrée au Supplément d'Aniane.

De cette présence à Tours et de ce rayonnement, qui suppose, au départ, un personnage ou un centre jouissant d'une grande influence, ne peut-on pas conclure avec vraisemblance que cette série fut empruntée aux Gélasiens par Alcuin pour être jointe à son Missel ? Et aussi que Tours fut le centre d'où elle se diffusa ici ou là ?

Nous avons vu se dessiner peu à peu le *Missalis gregorianus et gelasianus ab Albino ordinatus*, que signale l'inventaire de Centula ou Saint-Riquier. Cette présence à Centula, l'abbaye d'Angilbert, n'a rien qui puisse étonner : Alcuin n'était pas homme à garder ses productions par-devant lui ; il aimait à en faire part à ses amis. Son missel dut donc avoir une sérieuse diffusion. De fait, il est remarquable que les variantes des sacramentaires de Tours se retrouvent fréquemment dans des manuscrits du IX<sup>e</sup> siècle, de provenance fort variée. C'est le cas, en particulier, du sacramentaire de Trente, dont il va être question tout d'abord ; et aussi, mais de manière plus atténuée, de divers manuscrits du type Aniane.

---

1. Cfr H. BARRÉ et J. DESHUSSES, *A la recherche du Missel d'Alcuin*, dans *Ephém. liturg.* 82 (1968), p. 20-27.

## V. PRÉ-HADRIEN ET MISSEL D'ALCUIN À SALZBOURG

Le sacramentaire grégorien conservé au Castel del Buon Consiglio de Trente a été tenu longtemps pour une copie du xi<sup>e</sup> siècle. C'est au Professeur Bischoff qu'on doit d'avoir constaté qu'il s'agit, en réalité, d'un manuscrit du premier-deuxième quart du ix<sup>e</sup> siècle. Nous avons eu l'occasion d'en faire la présentation détaillée, et nous ne répéterons pas ce qui a été dit alors<sup>1</sup>. Qu'il suffise de rappeler que son texte révèle trois couches au moins : d'abord, à la base, un Grégorien pré-hadrienique ; puis un ajustement, accompli en bonne partie grâce à des compléments tirés du Gélasien du viii<sup>e</sup> siècle ; enfin une série de corrections postérieures, incorporées au texte, dont il faudra traiter à part (voir p. 233 sv.). En outre, un supplément d'une certaine étendue forme la seconde partie du livre.

Le texte de base grégorien est muni de la messe de saint Georges (fol. 74) ; mais il est dépourvu de celles des jeudis de Carême, comme aussi de celles de saint Grégoire et de saint Léon. Pour les fêtes mariales, il possède des formulaires différents de ceux que présente l'*Hadrianum*. Bref, on retrouve ici, exactement, le sacramentaire papal dans son état de 685 environ ; c'est-à-dire le pré-hadrienique, qui s'est déjà montré à Tours. De nombreuses variantes verbales, on le remarque facilement, sont communes aux livres de Tours et à celui de Trente, même en dehors de celles qu'a introduites, par la suite, la forte contamination qu'ils ont tous subie de la part du texte d'Aniane.

Sur un point précis, on peut prouver que le sacramentaire de Trente a conservé, lui seul, le texte du sacramentaire pré-hadrienique utilisé à Tours par Alcuin. Comme on l'a rappelé plus haut (p. 217-218), Alcuin a cité partiellement, contre les coryphées de l'adoptianisme, un certain nombre d'oraisons romaines où le Christ est désigné comme l'*Unigenitus* du Père. Dans le traité contre Élipand<sup>2</sup>, il se réfère explicitement à saint Grégoire avant de les énoncer, ce qui revient à préciser qu'il les extrait du sacramentaire placé sous son nom. L'un de ces témoignages est emprunté à la messe de l'Exaltation de la Sainte Croix. Voici la citation : *Deus qui unigeniti tui pretioso sanguine uiuificae crucis*

1. Voir : *Le Sacrementaire Grégorien de Trente*, dans *Rev. bénéd.* 78 (1968), p. 261-282. — Nous pensons que les remarques et conclusions qui sont exposées dans cet article peuvent être conservées dans l'ensemble, quitte à y apporter quelques corrections de détail ou compléments, comme nous le faisons ici.

2. *PL* 101, 266-267.

*uexillum sanctificare uoluisti.* Cette phrase n'existe ni dans l'*Hadrianum*, ni dans le *Paduense* ; par contre, elle se trouve en propres termes dans le sacramentaire de Trente, fol. 99, première oraison pour la fête du 14 septembre<sup>1</sup>. Et Alcuin reprendra cette pièce comme première oraison pour sa messe votive de la Sainte Croix. Il est donc bien évident que le manuscrit de Trente reflète, ici, fidèlement le sacramentaire grégorien pré-hadrianique qu'Alcuin avait sous les yeux.

Ce que nous avons appelé la seconde couche du sacramentaire de Trente (voir p. 224), c'est-à-dire l'ajustement fait vers le début du IX<sup>e</sup> siècle pour rendre possible l'utilisation du texte de base dans des circonstances toutes nouvelles, oriente de même le regard vers Tours.

a) Dès la première page du manuscrit de Trente, dans le petit *Ordo Missae* qui forme le début du Grégorien, trois additions d'importance ont été faites. On y a introduit : 1. (fol. 10-15) toute la série des *Orationes cotidiana* (= section 202) ; 2. (fol. 15<sup>v</sup>) quatre oraisons *Super oblata* ; 3. (fol. 20) quatre oraisons *Ad complendum*. Ces huit dernières pièces se retrouvent en divers lieux du sacramentaire grégorien. En outre, quatre d'entre elles, deux *Super oblata* et deux *Ad complendum*, ont été utilisées, dans le sacramentaire de Saint-Martin, tout à la fin des messes dominicales grégoriennes ; elles sont désignées dans le tableau de la page 221 par les lettres a, b, c, d. Le fait que ces pièces se trouvent groupées, à Tours aussi bien qu'à Trente, ne saurait être attribué à une simple coïncidence, et implique un lien de dépendance entre les deux textes.

b) On peut aussi rapprocher la série des messes dominicales *gélasiennes* du livre de Tours (voir p. 222), et cette même série, telle qu'elle se retrouve au début de la seconde partie du manuscrit de Trente (fol. 143<sup>v</sup>-154<sup>r</sup>). On a vu que la série, à Tours, devait exister à l'origine, sans dépendance par rapport au Supplément d'Aniane. C'est en ce même état qu'elle subsiste dans le *Tridentinum*.

c) Le cas des jeudis de Carême est le plus intéressant. Datant du VII<sup>e</sup> siècle, le *Pré-Hadrien* n'avait pas de formulaires pour ces jours-là, puisque le sacramentaire papal n'en reçut que sous

1. Il ne s'agit donc pas « d'un *résumé* de l'oraison et de la secrète de l'Exaltation de la Croix », comme l'a pensé E. Bourque, dans *Études...*, t. II, 2, p. 141, n. 12.

Grégoire II (715-731). Le Missel d'Alcuin combla ce vide en faisant appel au Gélasien franc. Celui-ci fournit la majeure partie des matériaux nécessaires. Le sacramentaire de la cathédrale de Tours en témoigne : il a conservé, pour les jeudis de la première et de la deuxième semaine de Carême, des formulaires ainsi composés de pièces gélasiniennes<sup>1</sup>. On retrouve ces formulaires (le premier étant modifié) dans le livre de Trente, qui, lui, continue la série pour tous les jeudis de Carême, et non seulement pour ceux des deux premières semaines. Le formulaire qu'il donne pour le jeudi de la troisième semaine est spécialement intéressant, car il figure également dans le sacramentaire de Saint-Denis (PARIS B.N. lat. 2290), écrit dans le troisième quart du IX<sup>e</sup> siècle à Saint-Amand, lequel fait partie des sacramentaires de type Aniane influencés par le Missel d'Alcuin (voir p. 232). On sait que, dans l'*Hadrianum* (et dans le *Missale Romanum* de saint Pie V), le formulaire pour ce jeudi est d'un type assez spécial, puisque, au lieu d'un texte de pénitence, il n'est autre qu'une messe festive des saints Côme et Damien, dans l'église desquels se tenait la station de ce jour. En plus d'un lieu, on a voulu supprimer l'anomalie en éliminant cette messe. De la sorte, ici, les manuscrits offrent une certaine diversité. Dans le sacramentaire de Saint-Denis, au jeudi de la troisième semaine figure la messe habituelle, *Magnificet te*, mais elle est suivie d'une *alia missa*. Celle-ci est bien caractéristique, puisque deux de ses quatre pièces ne proviennent pas des Gélasiens, et sont inconnues en dehors de ce formulaire. Mais ce formulaire, c'est exactement celui que possède aussi, pour ce même jour, le sacramentaire de Trente (fol. 45). D'où il faut conclure que le sacramentaire de Saint-Denis a utilisé ici un modèle où les messes des jeudis de Carême étaient celles qu'a reçues, de son côté, le sacramentaire de Trente. De la sorte, on se voit amené à admettre que l'addition des messes tirées des Gélasiens, pour ces jeudis, telle qu'elle se présente dans le *Tridentinum*, vient de France, elle aussi.

d) En présentant les messes des communs du *Tridentinum*, nous écrivions naguère : « On y remarquera que, de façon générale, les messes *pro uno (apostolo, martyre, confessore)* sont empruntées au vieux Gélasien, et complétées par des oraisons *super populum* qui ne se retrouvent que dans le Léonien. C'est donc un commun assez ancien qui a été introduit ici<sup>2</sup>. » Nous ajouterons aujourd'hui

1. Ms. PARIS B.N. nv. acq. lat. 1589, fol. 28 et 29<sup>v</sup>.

2. *Rev. bénéd.* 78 (1968), p. 269.

que ces trois messes de commun *pro uno* se reconnaissent très bien, malgré quelques modifications, dans le commun du sacramentaire de Saint-Martin de Tours.

e) Dans sa seconde partie, le sacramentaire de Trente insère une série de cinquante-six messes, votives ou autres. En laissant de côté les dix dernières, qui sont des messes pour les défunt, on peut diviser les autres en quatre groupes :

1 (fol. 157-164). Ce premier groupe comprend treize messes, toutes empruntées au Gélasien franc.

2 (fol. 165-176). Les dix-sept messes de ce second groupe sont à peu près toutes des messes d'Alcuin<sup>1</sup>.

3 (fol. 176v-182). Les quatorze messes du troisième groupe sont gélasiniennes, pour la plupart.

4 (fol. 182v-183). Les deux dernières messes de la série semblent être des formulaires « récupérés ». Il arrive fréquemment que, en transcrivant une série de textes, un scribe omette quelque élément, et l'ajoute en fin de série. Ces deux messes auraient dû, sans doute, appartenir au groupe 2.

Les groupes 2 et 4 — qui n'en forment qu'un, probablement — méritent de retenir l'attention. De leurs dix-neuf messes, treize sont des messes votives d'Alcuin, disposées en bon arroi. Deux messes gélasiniennes y sont ajoutées. C'est d'abord la messe *pro caritate, Deus qui diligentibus* (fol. 174v), qui semble s'être substituée à la messe d'Alcuin *de caritate, Omnip. semp. deus qui iustitiam*. Gélasienne également, la messe *pro amico vivente, Deus qui iustificas* (fol. 175v), a été annexée aux deux messes d'Alcuin se rapportant au même sujet (*Deus qui caritatis dona et Omnip. semp. deus miserere famulo tuo*). — Quant aux quatre autres messes, ce sont : les deux de la Toussaint, vigile et fête (fol. 170v-171), placées après la messe quotidienne des saints d'Alcuin ; celle de saint Rupert (fol. 174), après la *missa cuiuslibet sancti d'Alcuin* ; enfin une *missa in concilio, Infunde* (fol. 172v).

Cette dernière messe ne se retrouve, à notre connaissance, que dans le sacramentaire de Rodrade (Corbie ; PARIS B.N. lat. 12050), un de ceux qui dépendent le plus de Tours (voir p. 232).

La diffusion de la fête de la Toussaint et de ses messes — on l'a remarqué depuis longtemps — n'a pas commencé avec le décret de Louis le Pieux, en 835 ; mais on peut constater qu'elle s'est opérée déjà autour d'Alcuin († 804)<sup>2</sup>. Dom Wilmart a pensé que

1. Sur les messes votives d'Alcuin, voir : H. BARRÉ et J. DESHUSSES, *A la recherche du Missel d'Alcuin*, dans *Ephem. liturg.* 82 (1968), p. 17-42.

2. Voir : A. Wilmart, dans *Rev. bénéd.* 46 (1934), p. 51-56.

celui-ci avait reçu ces messes d'Angleterre, et s'était fait leur propagateur. Leur identité de style avec les messes votives alcuiniennes, et l'absence de tout témoignage d'une existence antérieure, permettent d'affirmer sans grande hésitation que leur auteur n'est autre qu'Alcuin lui-même. Et une lettre qu'il écrivit à Arnon de Salzbourg indique explicitement que les deux amis célébrèrent la Toussaint, chacun de son côté (sans doute au moyen des formulaires en question), dès le 1<sup>er</sup> novembre 798<sup>1</sup>.

La messe de saint Rupert, patron de l'abbaye-évêché de Salzbourg, révèle avec certitude, par sa présence, le lieu où fut opérée la mise au point du sacramentaire<sup>2</sup>. Le style de cette messe laisse supposer qu'elle peut bien, elle aussi, avoir été composée par Alcuin. De la sorte, tout ce second groupe des messes votives de Trente, ou presque, serait l'œuvre de l'abbé de Tours. — Les spécialistes de la liturgie salzbourgeoise nous diront peut-être si l'on retrouve ailleurs la messe que nous offre le sacramentaire de Trente, et dont voici les *incipit* :

Deus qui nos deuota beati Hrodperthi  
Hostias domine laudis tuae altaribus  
VD. Diemque natalicium bati pontificis  
Beati Rodperthi confessoris tui atque  
Populum tuum domine quaesumus pio fauore

Le siège épiscopal (archiépiscopal, depuis 798) de Salzbourg fut occupé, de 785 à 821, par Arnon. Celui-ci, venu de Bavière, se fit moine à Saint-Amand, en 779 ; et il en fut abbé, dès 782. Il fut l'intime d'Alcuin, comme en fait foi la partie de leur correspondance qui a été conservée. Ainsi, les relations entre Arnon, Alcuin et les grands monastères de France septentrionale ne peuvent être négligées, et elles donnent, sans doute, la clef des nombreux points communs qui apparaissent entre les livres de Tours et le sacramentaire de Trente. Celui-ci, moins interpolé que le sacramentaire de Saint-Martin, semble bien être un des meilleurs témoins, sinon le meilleur, du Missel d'Alcuin<sup>3</sup>.

1. Pour cette date, voir : W. HEIL, *Alkuinstudien I*, Düsseldorf, 1970. — Cet ouvrage étudie minutieusement la chronologie alcuinienne au temps de la lutte contre l'adoptianisme.

2. De cette appartenance à Salzbourg, un autre indice peut encore être relevé. Dans la série des préfaces qui se trouve à la fin du sacramentaire de Trente, la fête de l'Annonciation est appelée *Conception sanctae mariae* (fol. 194<sup>v</sup>) ; c'est ce terme insolite qui désigne cette même fête dans les actes d'un concile de Salzbourg tenu en 799 ou 800. — Décret propre à Salzbourg, can. XLI. *MGH, Legum III* (= *Concilia*), II, 1, p. 212.

3. Pour être complet, il faudrait souligner des relations particulières qui

## VI. PRÉ-HADRIEN, MISSEL D'ALCUIN ET GRÉGORIEN D'ANIANE

Diverses études ont naguère manifesté à quel point la lettre des manuscrits grégoriens qui comportent le Supplément dit d'Alcuin — ce que nous appelons, ici, les manuscrits du type Aniane — est différente de celle des manuscrits *ex authentico*<sup>1</sup>. La nouvelle édition du sacramentaire grégorien fait ressortir avec quelle ampleur, quelle minutie, le travail de correction a été mené : innombrables sont les cas de variantes où ces manuscrits du type Aniane forment un bloc facilement reconnaissable, introduisant, en général, une leçon plus correcte au point de vue grammatical.

Longtemps, ce type de Grégorien, avec le Supplément qui y est annexé, fut attribué à Alcuin<sup>2</sup>. Diverses raisons, en particulier la forte influence wisigothique qui s'y remarque, et les rapports qui existent entre sa préface *Hucusque* et la première préface de la *Concordia Regularum*, ont invité à regarder vers un autre artisan de la réforme carolingienne, grand ami d'Alcuin, saint Benoît d'Aniane<sup>3</sup>. Passer outre aux raisons invoquées et maintenir l'attribution à Alcuin lui-même, conduirait à une grande incohérence et rendrait presque inexplicables les faits que font ressortir l'examen plus minutieux des textes.

La préface *Hucusque*<sup>4</sup>, placée entre le sacramentaire proprement dit et le Supplément, apporte, dès ses premières lignes, une grande clarté quant à la coexistence des deux *Hadriana*. Qu'en juge :

Hucusque praecedens sacramentorum libellus a beato papa gregorio constat esse editus, exceptis his quae in eodem in nativitate uel adsumptione beatae mariae, praecipue uero in quadragesima, uirgulis antepositis lectoris inuenierit iugulata sollertia... Missam uero praetitulatam in natale eiusdem beati gregorii, uirgulisque antepositis iugulatam, a

---

existent entre le sacramentaire de Trente et celui de Padoue D 47. Trois messes de vigiles (communs) se retrouvent d'un côté et de l'autre, mais dans les parties supplémentaires des deux livres. De même le martyrologue qui termine l'un et l'autre provient certainement d'une source commune. Nous laissons de côté cette question, qui décèle seulement une source secondaire du sacramentaire de Salzbourg et n'intéresse en rien le Grégorien pré-hadrianique, ou le Missel d'Alcuin.

1. Voir en particulier : N.-J. ABERCROMBIE, *Alcuin and the Text of Gregorianum*, dans *Archiv für Liturgiewissenschaft* 3, 1 (1953), p. 99-103 ; A. PLUTA, *Inwieweit kann man von Entstehung...*, *ibid.* 10, 1 (1967), p. 125-141.

2. Voir les raisons de cette attribution dans : E. BOURQUE, *Études sur les sacramentaires romains*, t. II, 2, Rome, 1958, p. 149-155.

3. J. DESHUSSES, *Le Supplément au Sacramentaire Grégorien. Alcuin ou S. Benoît d'Aniane?*, dans *Archiv für Liturgiewissenschaft* 9, 1 (1965), p. 48-71.

4. Éd. DESHUSSES, n° 1019.

successoribus eius, causa amoris immo uenerationis suae, eidem suo operi non dubium est esse interpositam.

Il est clair que, pour Benoît, les formulaires destinés aux fêtes mariales, ceux de certains jours de Carême, et du *natale* de saint Grégoire, sont tenus pour apocryphes ; il les a donc marqués d'obèles. Ceci montre qu'il a critiqué le texte de l'*Hadrianum*, avant de le reproduire, et signalé les messes suspectes à ses yeux. Or, la liste qu'il en donne correspond bien aux divergences entre le *Pré-Hadrien* et l'*Hadrien*. De toute évidence, tout comme Alcuin, Benoît avait sous le regard un texte grégorien antérieur aux réformes de Sergius et de Grégoire II, et il attachait, lui aussi, à ce texte, une plus grande autorité qu'à l'*Hadrianum* ; il se jugeait, toutefois, obligé de prendre ce dernier, le texte officiel dans l'empire franc, comme base de son édition. Les liens tout particuliers qui unissaient Benoît à Alcuin expliquent sans peine que, de Tours, le texte pré-hadrianique ait passé à Aniane. Rien ne s'oppose, d'ailleurs, à ce que cette communication ait été faite sous la forme du Missel réalisé par Alcuin pour Saint-Martin de Tours (voir p. 220), car Benoît a emprunté, pour son Supplément, quatre messes votives à la série d'Alcuin.

On a vu plus haut, également, que Benoît incorpora dans le Supplément, en la corrigeant selon sa méthode, une série de messes dominicales. Celle-ci avait été extraite des Gélasiens francs, et il est fort possible que ce travail ait été exécuté lors de la rédaction du Missel d'Alcuin (voir p. 223).

L'édition d'Aniane se préoccupait, tout d'abord, d'offrir un texte très correct :

Praefatus sane sacramentorum libellus, licet a plerisque scriptorum uitio deprauante, qui non ut ab auctore suo est editus haberetur, pro captu tamen ingenii ob multorum utilitatibus studii nostri fuit, eum artis stilo corriger. Quem cum prudens lector studiose perlegerit, uerum nos dicere illico conprobabit, nisi iterum scriptorum uitio deprauetur... Precamurque ut eum ita diligenter transcribas, quatenus eius textus. et eruditorum aures demulceat et simpliciores quosque errare non sinat ; nihil enim, ut ait beatus hieronimus, proderit emendasse librum, nisi emendatio librariorum diligentia conseruetur.

Ce travail de correction — est-il besoin de le dire ? — eut souvent pour effet, non pas de ramener le texte à ce qu'il était à ses origines du VII<sup>e</sup> siècle, mais de lui donner une forme plus classique, donc plus utilisable aux artisans de la renaissance carolingienne.

Le livre d'Aniane leur fournissait encore une collection des textes qui, manquant au Grégorien, devaient être cherchés dans d'autres recueils. Il ne s'y trouvait que le nécessaire, avec toutes garanties quant à l'origine des textes :

...ut in hoc opere cuncta inueniret lectoris industria, quaecumque nostris temporibus necessaria esse perspeximus, quamquam pluriora etiam in aliis sacramentorum libellis inuenissemus inserta... Nouerit itaque nos perspicacitas lectoris, non alia huic inseruisse operi, nisi ea quae a probatissimis et eruditissimis magna diligentia exarata sunt uiris.

Ces avantages certains de la nouvelle édition lui assurèrent un énorme succès. Souvent elle fut copiée telle quelle ; souvent aussi l'utilisation ne fut que partielle. Ceci eut lieu lorsqu'on se borna à reporter tout ou partie des corrections du texte, sans adopter le Supplément, ou en n'en prenant que telle ou telle partie. Mais on peut dire sans grande exagération que l'édition d'Aniane ne tarda pas à s'introduire partout. Très rares sont les manuscrits grégoriens, parmi ceux qui subsistent, qui n'aient pas été touchés : CAMBRAI 164, VÉRONE XCI, PADOUE D 47. Tous les autres ont subi, d'une manière ou d'une autre, l'influence du nouveau texte.

La datation du Grégorien d'Aniane peut se faire de manière assez précise. Un *terminus post quem* est fourni par le livret de Gellone étudié par A. Wilmart, puis par R. Amiet<sup>1</sup>. Ce dernier, s'appuyant sur *deux* messes du livret, pensait tenir dans celui-ci le premier témoin du nouveau texte d'Aniane. Récemment, le P. Rasmussen, O.P., a montré que ces messes sont, dans le livret, une addition postérieure<sup>2</sup>. Mais les autres messes, elles, appartiennent bien au texte primitif du manuscrit, et elles ne révèlent en rien une influence quelconque du texte corrigé d'Aniane, étant pleinement conformes à la lettre de l'*Hadrianum* authentique. On peut donc raisonner ainsi : un livret copié vers 810, à Gellone, c'est-à-dire dans un monastère très proche d'Aniane et soumis à cette abbaye, n'était pas pourvu du nouveau texte ; c'est donc que celui-ci n'était pas encore réalisé, ou, tout au moins, pas encore achevé, à ce moment.

D'autre part, divers indices obligent à penser que la mise au point de l'édition supplémentée fut effectuée par Benoît avant

1. A. WILMART, *Un livret bénédictin composé à Gellone au commencement du IX<sup>e</sup> siècle*, dans *Rev. Mabillon* 12 (1922), p. 119-133 ; R. AMIET, *Le plus ancien témoin du Supplément d'Alcuin...*, dans *Ephem. liturg.* 72 (1958), p. 97-110.

2. N.-K. RASMUSSEN, *Une « cartula missalis » retrouvée*, dans *Ephem. liturg.* 83 (1969), p. 482-484.

son départ pour la cour d'Aix-la-Chapelle. Ce départ, qui fournit un terme *ante quem*, eut lieu en 816. Ainsi, la mise en circulation du Grégorien d'Aniane se place entre 810 et 816.

Les manuscrits du type Aniane forment un bloc très solide. Cependant, on peut remarquer que diverses copies de bonne qualité, dans un grand nombre de cas, se séparent de ce bloc<sup>1</sup>. Il ne s'agit pas de la constitution d'un nouveau groupe compact, qui aurait adopté *in corpore* un système de variantes ; mais, dans chaque cas particulier, ces manuscrits, chacun pour son compte ou par petits groupes mouvants, adoptent la variante ou restent fidèles à la leçon d'Aniane. De ce phénomène, on ne peut guère donner qu'une explication : ces divers manuscrits ont été influencés séparément par un texte plus ancien.

Bon nombre des variantes dont il vient d'être question ramènent le texte de ces manuscrits à la lettre du Grégorien authentique et les assimilent, par exemple, à l'*Hadrianum* de Cambrai. Mais, souvent aussi, il s'agit de leçons particulières qui n'appartiennent pas plus à l'*Hadrianum* authentique qu'à l'édition d'Aniane. Et on peut constater que, dans l'un et l'autre cas, ces variantes se retrouvent volontiers dans le sacramentaire de Saint-Martin de Tours et dans celui de Trente. On est donc fondé à proposer, au moins comme une hypothèse à vérifier de plus près, l'explication que voici : le texte plus ancien qui a influé sur ces manuscrits de type Aniane, comme aussi sur les sacramentaires de Tours et de Trente, n'est autre que ce Missel d'Alcuin, dont l'existence est attestée par les lettres de son auteur, ainsi que par l'inventaire de Saint-Riquier<sup>2</sup>.

#### VII. CONTAMINATIONS

De tout ce qui a été dit jusqu'ici, on aura peut-être retiré l'impression que les documents sont en nombre suffisant pour que puisse être exécutée sans grande difficulté la reconstitution exacte des textes perdus, Missel d'Alcuin et Grégorien pré-hadrienique. En réalité, il en va autrement : ce travail ne pourra s'accomplir qu'à grand-peine, à cause des profondes contaminations qui ont atteint les manuscrits.

On a vu (p. 222-223) que, à Saint-Martin de Tours, pour adapter

1. Ce sont, en particulier, les manuscrits dont les sigles, dans la nouvelle édition du Grégorien, vont de *P* à *V*.

2. Voir ci-dessus, p. 220 et suivantes.

le *pré-Hadrien*, des formulaires furent empruntés au Gélasien franc. Mais ce livre n'intervint-il pas encore pour d'autres aménagements et corrections, soit au temps d'Alcuin, soit par la suite ? Et comment pourrait-on exclure l'influence de l'*Hadrianum* lui-même ?

La plus grande difficulté provient de l'action du texte d'Aniane. Son influence ne saurait être sous-estimée. Elle fut immédiate et générale. Personne ne s'étonnera de la rencontrer dans les sacramentaires de Tours, qui sont tardifs. Mais elle est beaucoup plus surprenante dans le sacramentaire de Trente, qui, lui, est ancien ; et il paraît indispensable d'examiner avec grande attention le fait particulier de cette influence précoce. Une fortune assez exceptionnelle facilite cette étude, et apporte une lumière inattendue.

Selon toute vraisemblance, on l'a vu, le modèle principal du livre de Trente était un Missel d'Alcuin, plus ou moins ajusté à l'usage de Salzbourg. La copie conservée à Trente, elle, fut exécutée, nous dit le Professeur Bischoff, au Tyrol, diocèse de Säben (Sabiona, Sebana), plus tard de Brixen<sup>1</sup>. Aucune mention ne s'y relève des patrons de Sabiona, saint Ingénuin et saint Cassien. Ce fait nous a amené à proposer, comme lieu d'origine, non la cathédrale de Säben, mais plutôt l'une des abbayes du diocèse qui étaient placées sous le patronage de saint Pierre, Innichen ou Scharnitz<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, cette copie, qui peut remonter à 825-830 environ, a déjà utilisé le nouveau texte d'Aniane. Cette contamination, indéniable, soulève un problème important : comment admettre qu'une édition mise en circulation, dans le sud-ouest de la France, au plus tôt vers 810-815, ait pu marquer sa présence dans les montagnes du Tyrol, une quinzaine d'années après ? Ne faut-il pas plutôt remettre en question l'origine du Grégorien corrigé et supplémenté, et renoncer à l'attribuer à saint Benoît d'Aniane ? Des circonstances précises viennent donner réponse à cette double interrogation.

Ce n'est pas seulement pour son abbaye que saint Benoît d'Aniane réalisa son édition du sacramentaire grégorien, mais aussi pour les autres monastères placés sous son obédience. Grâce à ceux-ci, la diffusion du nouveau texte prit rapidement de l'extension : il était impossible, à qui le connaissait, de ne pas apprécier la qualité exceptionnelle de l'ouvrage, que recommandait également la réputation de son auteur.

1. Lettre personnelle.

2. *Le Sacramentaire Grégorien de Trente*, dans *Rev. bénédict.* 78 (1968), p. 280.

C'est ainsi qu'il parvint et fut utilisé à Lyon, au plus tard vers le premier quart du IX<sup>e</sup> siècle. En effet, deux sacramentaires conservés jusqu'à nos jours y furent copiés dès avant le milieu du siècle, conformes au texte ainsi amendé<sup>1</sup>. La chose n'a rien de surprenant si l'on songe que, tout près de la ville, se trouvait l'abbaye de l'Ile-Barbe, dont saint Benoît d'Aniane avait été, peu auparavant, le second fondateur, qui resta sous son autorité, et dont les moines furent très liés avec les évêques de Lyon<sup>2</sup>. Ainsi donc, la présence et l'utilisation du sacramentaire d'Aniane à Lyon, dès le premier quart du IX<sup>e</sup> siècle, constituent un fait certain et fort explicable.

De ce fait, il faut rapprocher une constatation beaucoup plus étonnante faite par M. le Professeur Bischoff, et qu'il a eu l'abilité de nous communiquer<sup>3</sup>. Selon lui — et l'on connaît la sûreté de son coup d'œil et de son jugement en la matière —, la décoration du manuscrit tridentin témoigne nettement d'une influence lyonnaise.

On peut donc très honnêtement supposer que le copiste tyrolien avait sur son pupitre, en guise d'exemplaire de contrôle, un sacramentaire de type Aniane, copié récemment à Lyon, et que, de celui-ci, des traces subsistent dans sa copie, non seulement quant au texte, mais encore quant à la décoration.

A ce propos, le même Bischoff suggérait encore de se souvenir que Leidrade, évêque de Lyon de 798 à 814, était originaire du Norique, province à laquelle appartenait Säben<sup>4</sup>. Il est, bien sûr, strictement impossible de savoir quels liens précis Leidrade avait gardé avec le milieu où s'écoula sa jeunesse. Néanmoins, cette circonstance autorise à penser que des relations personnelles pourraient bien avoir causé l'incursion d'un manuscrit lyonnais au Tyrol.

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, on voit que des indices suffisants permettent, par une chance exceptionnelle, d'expliquer aisément le rapide passage des corrections textuelles, d'abord d'Aniane à Lyon, puis de Lyon au Tyrol.

On peut, toutefois, se demander pourquoi, étant en possession du sacramentaire d'Aniane, le rédacteur tyrolien s'est borné à

1. Ce sont les mss PARIS B.N. lat. 2812, et VATIC. Regin. 337. — Cfr Kl. GAMBER, *CLLA*, 2<sup>e</sup> éd., nn. 730 et 744.

2. A. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1928, p. 277-281.

3. Voir ci-dessus, p. 223, note 1.

4. « Haec sedes vallis Noricanae dicta Sebana » (*MGH, Poet.* II, p. 639).

l'utiliser pour la correction de son texte, plutôt que de le prendre tout simplement pour modèle. C'est certainement que des circonstances locales lui imposaient, plus ou moins, un autre modèle principal. L'hypothèse proposée naguère reste valable : le diocèse de Sabiona avait été, depuis peu d'années, séparé du patriarcat d'Aquilée, et donné pour suffragant à l'archidiocèse de Salzbourg<sup>1</sup>. Au moment où la réforme carolingienne exigeait la révision des livres liturgiques, Säben devait s'aligner sur Salzbourg. Ce qui n'empêchait nullement le copiste diligent d'éliminer du texte qu'on en avait reçu, ses fautes, réelles ou supposées, au moyen d'un manuscrit d'excellente réputation, parvenu tout récemment d'une source qualifiée.

D'ailleurs, on constate que, pour des raisons plus ou moins manifestes, il est allé au delà de la simple correction, et a fait quelques emprunts de pièces à ce sacramentaire d'Aniane. C'est celui-ci qui a fourni, probablement, les oraisons du jeudi après la Quinquagésime : en général, les messes des jeudis de Carême, on l'a vu, ne sont pas conformes à celles que donne l'*Hadrianum* et les textes qui en dépendent ; ici, au contraire, trois oraisons sur quatre sont identiques à celles-ci. C'est encore au sacramentaire d'Aniane qu'a été empruntée la messe d'un apôtre, placée bizarrement en tête des messes communes de vigiles dans la partie supplémentaire du livre.

Ces remarques et suppositions sur le sacramentaire de Trente permettent de suivre avec assurance le texte de l'antique sacramentaire papal *pré-hadrianique*, de Rome à Tours, de Tours à Salzbourg, enfin de Salzbourg au Tyrol. De suivre également le sacramentaire papal *hadrianique*, de Rome à Aix-la-Chapelle, d'Aix-la-Chapelle à Aniane, d'Aniane à Lyon, de Lyon au Tyrol, où les deux filières se rejoignent. Que tout cela se soit opéré en moins d'un demi-siècle témoigne en faveur de l'effervescence qui se manifestait en cette époque carolingienne, de vitalité si prodigieuse<sup>2</sup>.

1. Les actes pontificaux érigeant l'archidiocèse de Salzbourg, avec Säben entre autres diocèses suffragants, datent de 798 (*MGH, Epist.* V, p. 58, 60).

2. Notre manuscrit ne devait pas finir sa carrière au Tyrol. On a vu plus haut (p. 226) qu'il contenait, pour le jeudi de la troisième semaine de Carême, un formulaire bien particulier, composé en France. Cette messe commence par deux oraisons inconnues ailleurs (*Concede...*, *Fac nos...*), lesquelles se retrouvent au même lieu, dans le sacramentaire tridentin d'Adelpret (n<sup>o</sup>s 72 et 73). Ce fait a été signalé par G. Philippart (*Anal. bolland.* 87 [1969], p. 274), et par Kl. Gamber (*Missar Romensis*, p. 141) ; et il indique clairement que le sacramentaire tyrolien avait pris de bonne heure la route de Trente. Il s'y trouvait, au plus tard, au XII<sup>e</sup> siècle, date du sacramentaire d'Adelpret. En outre, une note du XIII<sup>e</sup> siècle,

## VIII. CONCLUSIONS

1. Un sacramentaire grégorien, absolument conforme à l'état de celui du Latran vers 685, parvint, d'une manière ou d'une autre, au royaume franc et y fit sentir son influence, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle ou le début du IX<sup>e</sup>, parallèlement à ce qui se produisit pour l'*Hadrianum*.

2. L'influence du Grégorien pré-hadrienique se marqua surtout dans la rédaction du *Missel d'Alcuin*, que le ministre de Charlemagne constitua pour son abbaye Saint-Martin de Tours, où il vécut de 796 à 804, date de sa mort.

3. Il n'est nullement exclu que le Missel d'Alcuin ait pu subir une évolution, et qu'il ait existé sous des formes diverses, à Tours, à Saint-Riquier, ou ailleurs.

4. Le Missel d'Alcuin vient à notre connaissance :

a) par les deux sacramentaires de Tours (Saint-Martin et cathédrale), dernier quart du IX<sup>e</sup> siècle ;

b) par le sacramentaire de Trente, premier-deuxième quart du IX<sup>e</sup> siècle ;

c) par l'influence exercée sur la rédaction du Grégorien d'Aniane, vers 810-815 ;

d) par la contamination apportée à divers sacramentaires postérieurs.

5. Une reconstitution exacte du Missel d'Alcuin, et plus encore du Grégorien pré-hadrienique, ne pourra être tentée qu'avec une très grande prudence, à cause des contaminations nombreuses et enchevêtrées qui se sont produites au cours du IX<sup>e</sup> siècle, surtout celles qui proviennent du Grégorien corrigé d'Aniane.

Le tableau ci-contre facilitera la compréhension de notre exposé.

*Hautecombe.*

J. DESHUSSES.

---

apposée sur le folio 1 du manuscrit, indique qu'il appartenait alors à la cathédrale de Trente. Au XVII<sup>e</sup> siècle, sa présence est encore signalée par B. Bonelli : *Codex cuius supra dedimus exemplum servatur Tridenti in secretiori Arcis Boni Consilii tabulario*. La copie dont il est ici question fut envoyée à Rome au liturgiste Bianchini, et se trouve actuellement à la Biblioteca Vallicelliana, sous la cote T 57 (Cfr *Ephem. liturg.* 81 [1967], p. 447, n. 3). Après un séjour à la Bibliothèque de Vienne, où il porta le n° 700, le sacramentaire est revenu à Trente, où on le conserve, sans cote, au Musée National du Castel del Buon Consiglio.

